

**Relais
Assistant(e)s
Maternel(le)s**

**27 rue Alfred
Lemaître
44118 LA
CHEVROLIERE
02.40.04.32.43
s.deschamps@mairie-
lachevroliere.fr**

Le journal est consultable sur le site de la mairie :

mairie-lachevroliere.com

Ce journal est aussi le votre, n'hésitez pas à contacter l'animatrice du RAM pour y apporter un article, une idée, un bricolage, une suggestion, une critique...

Horaires

d'ouverture :

Lundi : 9h30 à 12h
et 15h à 18h

Mardi : 9h à 12h et
15h45 à 17h45

Vendredi : 9h à
12h et 15h à 18h

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s est fermé un mardi et un vendredi matin sur 2 pour cause d'ateliers d'éveil.

Mars à Juin 2017

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

LE JOURNAL

Numéro 19



Sommaire

- ☞ Retour sur.... La soirée d'échanges
- ☞ Le point sur... Le Conseil Général
- ☞ Redevance incitative
- ☞ Formations
- ☞ Agenda

La soirée d'échanges du mardi 7 février 2017

Les participants sont ressortis satisfaits des réponses apportées et de la qualité du débat. Les échanges ont été riches, variés et ouverts à la discussion, malgré le peu de fréquentation (7 assistantes maternelles).

- Constats sur la commune de La Chevrolière :

- Hausse du nombre d'habitants
- Stagnation au niveau des naissances

- L'offre d'accueil :

- Le multi-accueil inter-entreprises : 36 enfants accueillis au total dont 12 places pour les habitants de La Chevrolière ne travaillant pas chez Armor (c'est ce qu'on appelle les places mairie). Beaucoup de demandes des parents et peu de places disponibles.

Places mairie :

2015	2016	2017
13 demandes	29 demandes	19 demandes (jusqu'en janvier 2017)
8 enfants accueillis	13 enfants accueillis	

- La halte-garderie : Accueil de 16 enfants sur la journée
- La garde à domicile : rare sur La Chevrolière
- Les assistant(e)s maternel(le)s :
 - Baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréées sur La Chevrolière :

2012	2013	2014	2015	2016
76	72	74	70	68

- Hausse du nombre de places agréées (lié à l'agrément) :

2014	2015	2016
177	192	207

- Stagnation du nombre d'enfants accueillis par les assistant(e)s maternel(le)s :

Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
181	182	184

- Nombre de places disponibles en janvier 2017 pour des 0-3 ans : 11 places
- Nombre de places disponibles en janvier 2017 pour des périscolaires : 12 places

☞ La demande des parents :

Beaucoup de petits contrats (20-30h) car cela correspond aux besoins des parents.

- Attention : il n'est plus autorisé de faire un chevauchement (10h si agrément pour 2 enfants).
- Mais il est possible d'avoir deux contrats sur un même agrément si les enfants ne sont pas accueillis en même temps
- Se renseigner auprès de Pôle Emploi pour une indemnisation

Les parents ont le choix du mode de garde, alors à **vous de vous différencier et de vous mettre en avant**. Voici les atouts et les faiblesses de l'accueil chez un(e) assistant(e) maternel(le) :

Atouts :

- Ambiance plus **familiale** et **cocooning surtout pour les bébés**
- Moins bruyant et moins nombreux
- Lien qui se crée avec l'enfant, l'assistant maternel est une vraie **figure d'attachement** pour l'enfant
- Accueil plus individualisé : repas, l'acquisition de la propreté...
- Plus de **flexibilité** dans les horaires
- Plus de **souplesse** pour mettre en place des projets
- Mettre en avant le **professionnalisme**, compétences professionnelles de plus en plus reconnues
- Offre de **formation** continue de plus en plus variée
- **Aménagement de l'espace** : Agencer votre maison pour valoriser votre accueil et l'adapter en fonction des enfants et des âges
- Participation aux propositions du RAM : les ateliers d'éveil, les spectacles, les soirées débats...

Faiblesses :

- CDI mais travail « **précaire** » car lorsque l'enfant rentre à l'école c'est un licenciement.
- Mère/Assistante Maternelle : **rivalité/jalousie**, en structure collective il y a plusieurs professionnels. Rassurer les familles. Bien expliquer les rôles de chacun et mettre les limites dès le départ
- **Adaptation du logement** : Les structures collectives sont pensées dans la construction pour le tout sécurité, pas le domicile de l'assistante maternelle (attention aux fils électriques, aux prises....)
- Aspect **administratif** et contractuel, facilité des structures collectives. Rôle du RAM
- **Mauvaise image** des assistants maternels dans la presse (problème de maltraitante et de négligence, exemple bébé secoué), **crèches survalorisées** dans les médias
- Attention à l'image donnée sur l'extérieur et sous le regard des autres. **Posture professionnelle** de l'assistant maternel permanente y compris quand vous n'êtes plus avec les enfants.
- Au domicile de l'assistant maternel, **tentation de gérer les tâches domestiques, la télévision, les courses.**

Comment améliorer l'accueil à votre domicile ?

- Les échanges avec d'autres professionnels :
 - Relais Assistant(e)s Maternel(le)s : Educatrice de Jeunes Enfants, permanences, prise de RDV, mail, téléphone, ateliers d'éveil (échanges avec d'autres collègues), soirées débats, journal...
 - L'Unité Agrément : Plusieurs professionnels pour vous accompagner (voir page suivant).

Quelles sont les autres pistes pour améliorer l'accueil à votre domicile ?

- Les **formations** ou les diplômes (exemple : le CAP Petite Enfance). Les formations permettent de se maintenir à niveau, de progresser.
- Les **soirées débats**, les conférences
- L'importance du 1^{er} contact avec les parents
 - Mettre en avant vos pratiques, valorisé votre accueil, faire visiter les lieux d'accueil pour rassurer les parents
 - Outil : le **livret d'accueil** (présentation de votre travail et de vos règles) Formalisé et individualisé
- Les ateliers d'éveil : ouverture aux autres, rencontre avec d'autres professionnelles
- Soutien psychologique apporté par un service de l'IRCEM Psya (entretien avec un psychologue par téléphone)
- Soutien psychologique de la PMI quand il y a eu un problème de signalé.

Le Conseil Général

Unité Agrément de Sainte
Pazanne : **02.28.25.09.86**
Centre Médico-Social de St
Philbert : **02.40.78.70.25**

Missions de l'Unité Agrément :

❖ **Gérer :**

Les dossiers administratifs des assistantes maternelles. Déclarations de début et de fin d'accueil. Pensez à aussi avertir le RAM pour avoir une liste à jour

❖ **Evaluer :**

Les premières demandes pour travailler au domicile et/ou en M.A.M, renouvellement, extension, modification : changement d'adresse, reprise d'activité, changement de tranche âge, situation familiale...).

❖ **Accompagner :**

Les assistantes maternelles dans leurs questionnements et dans la prise en charge des enfants accueillis et de leur famille afin que les conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis.

Le service de la PMI n'est pas là uniquement pour évaluer votre domicile et votre accueil. Les professionnels peuvent aussi vous accompagner si vous avez un problème mais aussi un questionnement sur la législation, une interrogation sur votre pratique.

➤ **Contrat :**

Les contrats ont été modifiés depuis le 10-08-2016. Le Conseil Général demande de détruire les anciens contrats qui n'auraient pas été remplis.

Sur ces nouveaux contrats, la partie sur les **congés payés en année incomplète** a été complétée et notamment les **modalités de versement de l'indemnité des congés payés**.

Dans le **contrat d'accueil**, un rappel a été ajouté : « **Le bébé est obligatoirement couché sur le dos** » dans la partie sur le sommeil.

➤ **Casier judiciaire :**

Désormais, le service de protection maternelle et infantile (PMI) doit au moment d'une demande de premier agrément ou de renouvellement demander le **bulletin n°2 de votre casier judiciaire** mais également celui des **personnes majeures vivant à son domicile**. Vous devez déclarer toutes les personnes vivant à votre domicile.

➤ **Suppression de la tolérance des dix heures de chevauchement :**

Depuis plusieurs années, une disposition départementale permettait à certains assistants maternels agréés pour l'accueil d'un ou deux enfants, d'accueillir un enfant supplémentaire dans la limite de dix heures par semaine. Les assistants maternels agréés pour l'accueil de trois ou quatre enfants n'ont jamais été concernés par cette disposition.

Cette tolérance était initialement soumise à l'autorisation de l'unité agrément de votre territoire après étude au cas par cas des situations des assistants maternels et de la vérification des accueils déjà déclarés. Progressivement, elle s'est généralisée jusqu'à être considérée comme une autorisation permanente sans demande d'un accord écrit du service protection maternelle et infantile.

Cette pratique n'est plus adaptée à la rigueur et l'exigence qu'impose votre métier vis-à-vis des enfants et des parents.

L'existence d'une telle « tolérance » de dix heures de chevauchement n'est plus justifiée et **elle est donc supprimée**. Ainsi, vous devez donc ne pas vous engager dans un accueil si votre capacité d'accueil ne vous le permet pas.

➤ Nouveau site assmat.loire-atlantique.fr

Vous pouvez déjà créer votre compte et actualisez vos disponibilités.

À partir de juin 2017, assmat.loire-atlantique.fr proposera des contenus enrichis pour les familles et de nouveaux services pour les assistantes maternelles : mises à jour des disponibilités actuelles et futures, démarches en ligne, agenda...

■ Activez votre compte dès maintenant !

Pour proposer un site complet et actualisé aux parents dès juin et pour être les premières à bénéficier des nouveaux services, créez votre compte et renseignez vos disponibilités.

■ Comment ça marche ?

1. Rendez-vous sur assmat.loire-atlantique.fr
2. Activez votre profil à l'aide de votre numéro d'agrément (inscrit sur votre attestation) et d'une adresse e-mail ou d'un numéro de téléphone portable.
3. Choisissez votre identifiant (login) et votre mot de passe, ils vous seront demandés à chaque connexion.
4. Détaillez vos conditions d'accueil et vos places disponibles.
5. Une place se libère ou votre situation évolue ? A tout moment, connectez-vous à votre compte et modifiez vos informations.
6. A partir de juin, les parents pourront utiliser assmat.loire-atlantique.fr pour effectuer leurs recherches et connaître les disponibilités d'accueil.

À savoir : Si vous n'avez pas d'adresse e-mail, l'activation de votre compte peut s'effectuer avec votre numéro d'agrément et un numéro de téléphone portable.



5 bonnes raisons d'utiliser assmat.loire-atlantique.fr



Faites-vous connaître

En une seule saisie, vos informations seront transmises (suivant vos autorisations) aux relais assistantes maternelles, aux services du Département et à la CAF (mon-enfant.fr).



Gagnez du temps

À partir de cet été, transmettez vos déclarations d'accueil et de fin d'accueil directement à votre unité agrément. D'autres démarches en ligne seront disponibles à partir de la rentrée.



Suivez l'actualité de votre métier

Accédez rapidement à des informations et des dossiers thématiques en lien avec votre profession et la petite enfance.



Organisez vos activités

Retrouvez un agenda des animations autour de la petite enfance par secteur géographique.



Retrouvez le bon interlocuteur

Retrouvez facilement les coordonnées de vos interlocuteurs privilégiés grâce à un annuaire géolocalisé.



Participez à un atelier collectif

• Pour vous accompagner, des ateliers collectifs sont organisés dans le département. Une occasion de découvrir le nouveau site et de créer son compte dans une ambiance conviviale et d'entraide.

Des questions, besoin d'aide ?

• Retrouvez toutes les dates des ateliers près de chez vous sur : assmat.loire-atlantique.fr/ateliers

• Posez vos questions en direct sur le site, par e-mail à : support.assmat@loire-atlantique.fr ou par téléphone au **02 40 99 15 44**

Aucune disposition n'est prévue pour les frais supplémentaires liés à la mise en place de la redevance incitative.

Les frais d'entretien que versent les parents employeurs comprennent le matériel mis à disposition des enfants, mais également la « part afférente aux frais généraux du logement de l'assistant maternel ». La taxe des ordures ménagères est ainsi directement liée aux frais d'entretien.

Les indemnités d'entretien telles qu'elles sont proposées par la loi et la convention collective sont des tarifs minimum légaux. Libre à vous de demander une augmentation de ces indemnités aux parents employeurs si vous estimez une hausse de vos frais liée à votre activité professionnelle.



Formations

1) Stages proposés par les Céméa en 2017 :

Module form	Intitulé de formation	Nb heures
2017MIEE+3	Éveil de l'enfant de plus de trois ans	24
2017MIEE-3	Eveil de l'enfant de moins de 3 ans	16
2017MIAAE	Activités adaptées aux enfants selon leur âge	16
2017MIDRE	Développement et rythme de l'enfant	24
2017MILES	Création de supports ludiques et éveil sensoriel	16
AMLA2017	Construire son livret d'accueil	16
AMTG2017	Travailler en maison d'assistants maternels	16
MIACE2017	Adapter sa communication avec l'enfant	24
MIAE2017	S'occuper d'un enfant atteint autisme	16
MIAS2017	Accompagnement à la séparation	16
MIBE2017	Favoriser la bientraitance envers les enfants	24
MICHP2017	Contes et histoires à raconter Créer sa propre histoire	16
MIEH2017	S'occuper d'un enfant en situation de handicap	24
MIEHP2017	S'occuper d'un enfant en situation de handicap spécialisation Développer des activités au handicap de l'enfant	24
MIEMP2017	Éveil musical Inter culturalité et créativité musicale	16
MIFREF2017	Favoriser la relation avec les enfants et leur famille	24
MIGSD2017	Gérer les situations difficiles	16
MILDS2017	L'apprentissage de la langue des signes française	40
MIPRAP2017	Préparation du certificat Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) Option petite enfance	24
MIPSS2017	Prendre soin de soi pour prendre soin des autres	16
MIRPRAP2017	Recyclage Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) Option petite enfance	8
MIRSST2017	Recyclage Sauveteur secouriste du travail (SST)	8
MISE0-3ANS2017	S'occuper d'un enfant de 0 à 3 ans	40
MISE-1AN2017	S'occuper d'un enfant de 0 à 1 an	16
MISMP2017	Éveil sportif et motricité Accompagner l'évolution psychomotrice du jeune enfant	16
MISR2017	Gestion du stress et relaxation	16
MISST2017	Préparation du certificat Sauveteur secouriste du travail (SST) dans le cadre de la prise en charge d'enfant	16
MITL2017	Troubles du langage	16
2017MIAP	Apprentissage de la propreté	16
2017MIATA	Alimentation et troubles alimentaires	24
2017MINJE	Manipuler un nourrisson ou un jeune enfant en toute sécurité	16
2017PALAB	Limites affectives et bientraitance	16

2) Formations proposées par L'ARIFTS aux assistants maternels en Loire Atlantique :

Thème	Dates	Horaires	Lieu
Prévention et sécurité auprès d'enfants	samedis 20 mai, 10 et 17 juin 2017	8h30 – 17h30	NANTES
Troubles du Langage	samedis 10 et 24 juin 2017	8h30 – 17h30	NANTES
Accompagnement à la séparation	samedis 13 et 20 mai 2017	8h30 – 17h30	NANTES
L'apprentissage de la langue des signes française (1 place restante)	samedis 13, 20 mai, 10, 17 et 24 juin 2017	8h30 – 17h30	NANTES
Gestion du stress et relaxation (2 places restantes)	samedis 10 et 24 juin 2017	8h30 – 17h30	REZE

Les personnes intéressées sont invitées à contacter Cécilie LAMANT au 02 41 48 96 35 ou c.lamant@arifts.fr

Pour rappel, les formations sont **financées par le plan de formation**, la condition pour l'utiliser est d'avoir **au moins 1 employeur**. Les assistants maternels disposent de 48 heures de formation par année civile.

3) Le CIFOR OUEST, en partenariat avec IPERIA l'Institut, organise une formation « S'initier à l'informatique et à Internet » le **22 et 23 juin 2017** à Nantes, 2 bd Jean Moulin.

Cette formation de 16 heures s'adresse aux assistantes maternelles et leur permettra de :

-  développer leur capacité d'utilisation des nouvelles technologies
-  accompagner les enfants et les adultes à l'utilisation d'Internet
-  utiliser l'informatique et Internet pour rechercher, jouer, se cultiver, trouver les réponses à leurs questionnements du quotidien

Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à contacter le Cifor Ouest au : 02 51 80 40 40.

Cette formation, prise en charge par l'Agefos – PME, se déroulera dans les locaux du Cifor, pour que chaque stagiaire ait un ordinateur connecté

AGENDA

❖ Ateliers d'éveil : Merci de respecter ces horaires

Mars 2017	Atelier d'éveil	Horaires	Lieu
Vendredi 3 mars	Médiathèque	9h45 à 10h30 ou 10h45 à 11h30	Médiathèque
Mardi 7 mars	Eveil musical	9h45 à 10h30 ou 10h45 à 11h30	Accueil de Loisirs
Vendredi 17 mars	Bricolage et jeux libres	9h45 à 11h45	Accueil de Loisirs
Vendredi 24 mars	Ludothèque	9h45 à 11h45	Accueil de Loisirs
Mardi 28 mars	Eveil corporel	9h45 à 10h30 ou 10h45 à 11h30	Accueil de Loisirs

Avril 2017	Atelier d'éveil	Horaires	Lieu
Vendredi 7 avril	Bricolage et jeux libres	9h45 à 11h45	Accueil de Loisirs
Mardi 25 avril	Bricolage et jeux libres	9h45 à 11h45	Accueil de Loisirs

Mai 2017	Atelier d'éveil	Horaires	Lieu
Vendredi 5 mai	Manipulation et transvasement	9h45 à 10h30 ou 10h45 à 11h30	Accueil de Loisirs
Mardi 9 mai	Eveil Musical	9h45 à 10h30 ou 10h45 à 11h30	Accueil de Loisirs
Vendredi 19 mai	Médiathèque	9h45 à 10h30 ou 10h45 à 11h30	Médiathèque
Mardi 23 mai	Bricolage Fête des mères	9h45 à 11h45	Accueil de Loisirs
Mardi 30 mai	Ludothèque	9h45 à 11h45	Accueil de Loisirs

Jun 2017	Atelier d'éveil	Horaires	Lieu
Vendredi 9 juin	Eveil corporel	9h45 à 10h30 ou 10h45 à 11h30	Accueil de Loisirs
Mardi 13 juin	Bricolage Fête des pères	9h45 à 11h45	Accueil de Loisirs
Vendredi 23 juin	Médiathèque	9h45 à 10h30 ou 10h45 à 11h30	Médiathèque
Vendredi 30 juin	Ludothèque	9h45 à 11h45	Accueil de Loisirs

Mardi 4 juillet 2017 : atelier d'éveil itinérant à définir

❖ Journée départementale des assistantes maternelles

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017
 LA BEAUJOIRE - NANTES

1^{ère} journée
 départementale
 des

ASSISTANTES MATERNELLES

Echanger, partager, enrichir les pratiques autour de conférences, ateliers et stands

Bonjour,

Vous êtes assistante maternelle agréée. La Caf et les Ram de Loire-Atlantique organisent le samedi 30 septembre une journée qui vous est spécialement dédiée.

Le matin, vous assisterez à une conférence en séance plénière, à de courtes présentations institutionnelles et à la mise en valeur de quelques professionnelles assistantes maternelles.

Après le déjeuner, vous aurez la possibilité d'assister à 3 ateliers parmi les 24 proposés. Un intervenant animera chaque atelier en lien avec le « bien vivre son métier » (la communication professionnelle, les gestes et postures, la sophrologie, les jouets pour les enfants, etc.). Vous pourrez également visiter les 7 stands d'information (la Pmi, l'Ircem, etc.) ou découvrir les 7 animations proposées par les Ram sur différents thèmes (musique, livres, jeux ...).

Vous recevrez une invitation personnelle, par courrier, courant mai 2017. Vous devrez vous inscrire avant le 15 juin 2017 pour y participer.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur cette journée [ici](#).

Au plaisir de vous rencontrer,
Elisabeth Dubecq-Princeteau
 directrice de la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique



JOURNÉE ENTIÈREMENT GRATUITE - DÉJEUNER OFFERT

Toutes les informations sur www.caf.fr

